

Demande d'abonnement annuel 2025 Soléa Séniors réservée aux habitants de Brunstatt-Didenheim âgés de 65 ans et +

Protection de vos données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatique par le CCAS de Brunstatt-Didenheim afin d'instruire votre demande de titre avec prise en charge pour l'accès aux transports en commun Soléa.

L'utilisation de ces données s'inscrit dans les missions d'intérêt public exercées par la Ville de Brunstatt-Didenheim.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le CCAS de Brunstatt-Didenheim pour l'instruction de la demande et Soléa pour l'établissement du titre de transport.

Consultez les conditions générales de ventes de Soléa pour plus d'information sur le traitement de vos données personnelles par Soléa.

Les données collectées par le CCAS de Brunstatt-Didenheim sont conservées pendant 15 mois.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter le CCAS de Brunstatt-Didenheim en vous adressant :

- Par voie postale à : CCAS de Brunstatt-Didenheim , 388 Avenue d'Altkirch 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
- Ou par courriel : contact@brunstatt-didenheim.fr
- Si vous estimez après avoir contacté le CCAS de Brunstatt-Didenheim, que vos droits 'Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en vous rendant sur le site internet de la CNIL www.cnil.fr/plaintes ou par courrier en écrivant à : CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80175 – 75334 PARIS cedex 07.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions de vente de Soléa (disponible sur www.soléa et à l'agence commerciale Porte Jeune à Mulhouse)

Extrait des CGV Soléa abonnement annuel :

Article 4 - Conditions d'utilisation de l'abonnement

1. Le Pass' accompagné du coupon doit être présenté systématiquement par l'Abonné(e) lors de la montée dans un bus et lors des contrôles. En cas de doute sur l'identité de l'Abonné(e) lors d'un contrôle, une justification d'identité peut être demandée.
2. En cas de détérioration ou de perte du Pass' et/ou du coupon, l'Abonné(e) doit se présenter dans une agence commerciale Soléa muni d'une pièce d'identité récente pour l'établissement d'un nouveau Pass' et effectuer la demande de duplicata du coupon. Il ne sera fourni qu'un seul duplicata de Pass' et/ou de coupon pour l'année souscrite. Une somme de 5€ par Pass' et par coupon (tarif au 01.07.2024) pour frais de traitement sera demandée.
3. Conformément à la réglementation en vigueur, l'Abonné(e) ne peut voyager sans titre de transport. Les titres de transport utilisés par l'Abonné(e) jusqu'à la délivrance du duplicata ne seront pas remboursés.

A Brunstatt-Didenheim le ____/____/20__

Signature :

Renseignements concernant le demandeur :

• **Nom d'usage :** _____

• **Prénom :** _____

• **Nom de naissance :** _____

• **Date de naissance :** ____ / ____ / ____

• **Adresse :** _____

68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM

Cocher **BRUNSTATT** **DIDENHEIM**

• **Téléphone :** _____

• **Email :** _____

Pièces à présenter obligatoirement lors de l'inscription pour le demandeur :

- Un justificatif d'identité
- Un justificatif de domicile de **moins de 3 mois** :
- Quittance de loyer **OU** électricité, de gaz, d'eau, de téléphone

Chaque demandeur doit s'acquitter d'une contribution financière de 50€ pour obtenir l'abonnement annuel Soléa, valable du 1er janvier au 31 décembre 2025. Le paiement doit être effectué lors du dépôt de la demande en mairie de Brunstatt-Didenheim, par chèque uniquement. Les demandes sans paiement ne pourront pas être acceptées.